



Eoliennes Yvelines Sud

Où en sommes-nous donc ?

Très difficile de faire le point à une époque où le domaine est plus que jamais auparavant contesté ; nous avons été à l'UFC Que Choisir Rambouillet parmi les premiers à tirer la sonnette d'alarme.

Il existe au moins deux projets bien identifiés à Allainville aux bois et Prunay en Yvelines

Le premier projet d'éoliennes de 150 mètres de haut après diverses étapes, enquête publique, avis favorable de l'enquêteur et chef d'entreprise « allemand » proche du domaine selon la presse, a vu un recours au tribunal administratif pour aboutir in fine à une autorisation préfectorale en, date du 30 juin 2017 ; cette autorisation a été affichée tardivement vers la mi-juillet. Nous ne savons pas si cette autorisation a fait l'objet d'un recours, toujours est-il que le chantier ne semble toujours pas avoir démarré hormis un mat de mesure muni d'une balise lumineuse rouge qui rayonne et trône de longue date dans la nuit.

Le second projet situé sur la commune de Prunay en Yvelines propose d'installer 4 éoliennes de 135 mètres de haut à proximité (parfois quelques mètres) de la commune d'Orsonville, ce au sud d'Ablis. Ce second projet a fait l'objet d'oppositions massives des habitants, adhérents UFC, riverains et majorité d'élus de tous bords. Il est vrai qu'en proposant certes d'alimenter 3800 foyers mais ce, pendant 26% du temps seulement et hors chauffage il n'y a pas de quoi piaffer quand de plus on propose de masquer ces éoliennes en offrant des arbres fruitiers aux riverains ; il fallait oser ! Rappelons-le, dans ces 74% restant ce sont des centrales à gaz parce que rapides à solliciter qui viennent trop souvent compenser intermittence et aléas de production ; classique déport de CO2 des éoliennes.

Rappel connu : Plus il y aura d'éoliennes intermittentes,

Plus il y aura de CO2

Un dossier projet pour Prunay donc, a été déposé en Préfecture des Yvelines en novembre 2017 ; il vient le 24 juillet 2018 d'être rejeté par la préfecture des Yvelines, vous trouverez ci-dessous le raccourci de cet arrêté préfectoral portant rejet de la demande de construction et exploitation ; alors que nous écrivons ces lignes nous ne savons pas encore si la Société Prunay Energie aurait ou non déposé un recours dans les deux mois alloués pour ce faire.

<http://www.yvelines.gouv.fr/Actualites/Arrete-portant-rejet-du-parc-eolien-de-Prunay-en-Yvelines>

Information plus générales mais qui concernent tous

Immobilier : Beaucoup se gaussaient de ces riverains yvelinois qui se plaignaient de la potentielle dévaluation immobilière ; les riverains potentiels avaient raison, nous disposons désormais de document notariés issus d'une toute autre région mentionnant des pertes de valeur immobilières de 20% à 30% sur des cas précis. Il ne faut pas éluder la nécessité de révision à la baisse des valeurs locatives servant de base à notre fiscalité immobilière. Le paradoxe ainsi serait atteint avec cette énergie verte qui ne l'est pas abusivement subventionnée qui contribuerait de plus à une diminution des rentrées fiscales immobilières.

Recyclage : Alors qu'arrive-t-il aux vieilles éoliennes qui seront mises hors service Les propriétaires de parcs éoliens espèrent envoyer leurs débris d'éoliennes abandonnées à des acheteurs du tiers monde, l'Afrique par exemple.

C'est la solution préconisée d'ores et déjà en Allemagne

Impossible de recycler les matériaux composites !!!!!!!

Le problème ici ce sont les grandes lames, qui sont faites de matériaux composites de fibre de verre et dont les composants ne peuvent pas être séparés les uns des autres. La combustion des lames est extrêmement **difficile, toxique et énergivore.**

Donc, naturellement, plus en avance, les exploitants de parcs éoliens allemands pour commencer sont très motivés à décharger les vieilles machines dans les pays du tiers monde et à les laisser traiter plus tard les ordures.

Le démantèlement des énormes embases béton est connu et notoirement insatisfaisant, il va même jusqu'à la dynamite ... de quoi s'interroger sur l'écologie prétendue, c'est ainsi ce que font nos députés, voir ci-dessous.

Un autre point donc plus général et intéressant le domaine dans l'absolu c'est cette démarche des députés de créer une commission d'enquête sur le coût économique industriel et environnemental des énergies renouvelables les raccourcis qui le suivent font cruellement écho à nos députés et de la Cour des Comptes

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1166.asp>



N° 1166

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2018.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête sur
le **coût économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables**,

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Julien AUBERT, Nicolas FORISSIER, Guillaume LARRIVÉ, Éric STRAUMANN, Valérie BOYER, Jacques CATTIN, Jérôme NURY, Franck MARLIN, Jean-François PARIGI, Bernard PERRUT, Patrick HETZEL, Bernard BROCHAND, Philippe GOSSELIN, Marc LE FUR, Michel VIALAY, Jean-Luc REITZER, Gilles LURTON, Marie-Christine DALLOZ, Éric PAUGET, Bérengère POLETTI, Valérie BEAUVAIS, Laurent FURST, Michel HERBILLON, Valérie LACROUTE, Virginie DUBY-MULLER, Stéphane VIRY, Jean-Jacques GAULTIER, Raphaël SCHELLENBERGER, Pierre CORDIER, Rémi DELATTE, députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La politique d'accélération du déploiement des énergies renouvelables sur notre sol depuis dix ans appelle aujourd'hui la représentation nationale à dresser le bilan de l'efficacité économique, énergétique et environnementale.

Tout d'abord, force est de constater que cette accélération s'accompagne d'un mouvement de dénigrement de la filière du nucléaire alors même que l'électricité produite en France est à 75 % d'origine nucléaire. Le récent rapport de la commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires illustre

parfaitement cette attitude qui consiste, sous couvert d'objectivité, à systématiquement surévaluer les risques liés à la sûreté et à la sécurité nucléaire pour mieux jeter la pierre sur la filière nucléaire.

Au contraire, les énergies renouvelables sont présentées comme l'horizon unique et inconditionnel de la transition énergétique à venir et ne font l'objet par notre assemblée d'aucune analyse ou critique comparable. Pourtant, le bilan de l'implantation des énergies renouvelables mériterait une triple attention de la représentation nationale.

D'abord au plan économique, dans une note intitulée « Sortir de l'utopie, revoir les orientations de la loi de transition énergétique », la Fondation Concorde a établi que les coûts de production systémiques de l'éolien terrestre représentaient 24,5 euros par mégawatt-heure (MWh) et 46,5 euros par MWh pour le solaire, pour un niveau de pénétration de seulement 30 %. A niveau de pénétration égal, les coûts systémiques globaux de production de l'énergie nucléaire s'élèvent quant à eux à seulement 2,05 euros par MWh.

Une commission d'enquête permettrait donc d'évaluer l'efficacité des subventions publiques allouées par l'État aux énergies renouvelables. Selon un rapport de la Cour des comptes de mars 2018, le montant des financements publics résultant des contrats signés avant 2017 au bénéfice des producteurs d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque s'élèverait à 121 milliards d'euros. Ce montant exorbitant est d'autant moins justifié qu'il ne bénéficie que très peu à l'industrie des énergies renouvelables faiblement porteuse d'emplois qualifiés.

L'économie du renouvelable comporte aussi des zones plus sombres. La presse s'est faite écho de plusieurs affaires de corruption et de trafic d'influence dans des projets de parcs éoliens. En 2017, le maire de Tigné, dans le Maine-et-Loire, a démissionné de ses mandats électifs après avoir été condamné l'année précédente pour prise illégale d'intérêt dans l'implantation d'un parc éolien. Le maire était en effet directement intervenu en tant que géomètre expert du promoteur éolien dans sa commune pour faciliter ce projet.

Outre les faits de corruption directe, on note parfois une dissimulation de promoteurs éoliens qui se réfugient derrière des ONG de protection de l'environnement pour obtenir des subventions. Des financements plus douteux provenant de l'étranger ont été également recensés. Un rapport d'Europol de juillet 2013 avait pointé du doigt les investissements de mafias italiennes dans des parcs éoliens pour blanchir leurs revenus illégaux et bénéficier des aides européennes. La commission d'enquête créée serait alors amenée, sans empiéter sur la compétence de l'autorité judiciaire, à faire toute la lumière sur l'origine des financements des énergies renouvelables et sur leur gestion par les autorités publiques.

De plus, les énergies renouvelables font l'objet d'une résistance sociale non négligeable. Les secteurs de l'éolien terrestre et maritime côtier sont révélateurs de la très faible acceptabilité sociale de ces projets par nos concitoyens qui refusent de voir leur paysage détruit par des éoliennes, malgré l'entêtement des pouvoirs publics à investir dans ces énergies.

Enfin, le bilan carbone des énergies renouvelables est peu enviable. L'ouvrage « La guerre des métaux rares » du journaliste Guillaume Pitron a démontré le caractère néfaste de l'utilisation de certains minerais et métaux rares dans la production d'éoliennes ou de panneaux solaires importés de Chine.

Alors que le débat sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) s'ouvre prochainement, il revient à la représentation nationale de se prononcer sur l'orientation de la transition énergétique et des réseaux.

Les conséquences de l'implantation des énergies renouvelables sur notre industrie, sur notre économie et sur l'environnement se font déjà ressentir. C'est pourquoi la création d'une commission d'enquête dressant le bilan des installations d'énergies renouvelables est nécessaire avant que soient tranchées les grandes orientations énergétiques des années à venir.

Tel est l'objet de la présente proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, est créée une commission d'enquête de trente membres chargée d'évaluer le coût économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables.

Autres lectures suggérées : <http://www.economiematin.fr/news-eolien-et-solaire-declin-rapide-programme>

Du même auteur : <http://www.economiematin.fr/news-eoliennes-un-champ-de-mines-a-retardement>

F.G. 10/2018